

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE

SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'Etat

DECRET N° 27/515 du 19/9/87
MTERFPPS/DGFP/DGPCE

Retirant les dispositions du décret n°
86/191 /MTERFPPS/DGFP/DGPCE du 1e-2-86
Portant intégration et nomination de
Monsieur MATSONGUI Casimir Prosper
dans les cadres de la catégorie A
hiérarchie I des Services Techniques
(Techniques Industrielles).

(/I S A S :

/1/ E. PREMIER MINISTRE

D.G.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 07/04 du 7-12-84 portant ratification
de l'Ordonnance n° 19/04 du 23-3-1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2007/FP du 21-6-1958, fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 82/224 du 20-10-1962, portant le Sta-
tut particulier des cadres de l'Information ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 5-5-1962, fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-1962, fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-1962, fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3-2-1962, portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/180/FP du 5-7-1962, relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 62/61/FP-BE du 26-3-1963, fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses
articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-1967, règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconsti-
tutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-1974, abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/636 du 8-6-1984, portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 87/461 du 20-10-1987, portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 87/482 du 20-10-1987, portant organi-
sation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/200 du 5-3-1985, déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des Agents
de l'Etat ;
(/u le décret n° 131/MTERFPPS/DGFP/DGPCE du 1er-2-86,
portant intégration et nomination de Monsieur MATSONGUI Casimir
Prosper ;

.../...

(/u la lettre n° 494/TIC-OMB du 14.3.1986 du Directeur de Cabinet transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

- D E C R E T -

ARTICLE 1er. - Sont et demeurent retirées les dispositions du décret n° 191/INTERPPS/DGFP/DGPE du 1er.2.1986, portant intégration et nomination de ~~Monsieur~~ MATSONGUI (Casimir Prosper) dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Techniques Industrielles).

ARTICLE 2. - En application des dispositions du décret n° 62/924 du 20.10.8 susvisé Monsieur MATSONGUI (Casimir Prosper) né le 18 mai 1955 à Loubetsi, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Electricien Diplôme, Spécialité : Télécommunication, obtenu à l'Université Technique de Budapest (HONGRIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Personnel de l'Information (Exploitation et Maintenance) et nommé au grade d'Ingénieur de l'Information Stagiaire, indice 710.-

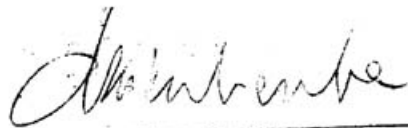
ARTICLE 3. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Information et des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 4. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JOGPE et communiqué par tout où besoin sera. /

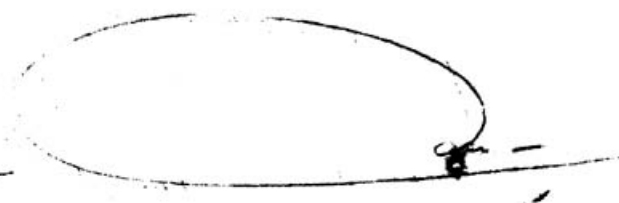
Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 19 Septembre 1987

Le Garde des Sceaux, Ministre du Travail,
de la Sécurité Sociale et
de la Justice,
Le 1er



- Commandant Dieudonné KIMBEMBE. -



- Ange Etouard POUNGUI. -

AMPLIATIONS :

JORPE..... 1
DGFP/DGPE..... 3
DGPE/BST..... 2
D.G.B..... 2
M.I.P.T..... 2
INTERESSE..... 1
DOSSIERS..... 3
SGG/BO..... 2.-

